

Détermination du D-Galactose dans les produits alimentaires
Coffret pour 32 tests sur l'automate RIDA®CUBE SCAN (340 nm)

Pour usage *In vitro* uniquement
Conserver entre +2 et +8 °C

Principe

Test enzymatique avec la Galactose déshydrogénase (Gal-DH). Le NADH produit est mesuré à 340 nm :
D-Galactose + NAD⁺ — Gal-DH —> acide Galactonique + NADH

Réactifs

- # 1 : 32 tubes avec env. 800 µl de réactif 1 (tampon)
- # 2 : 32 capuchons avec env. 200 µl de réactif 2 (enzymes)
- # 3 : une carte RFID (Radio Frequency Identification)

Les réactifs sont stables jusqu'au dernier jour du mois indiqué, s'ils sont conservés entre 2 et 8 °C. Ne pas congeler les réactifs. Amener les réactifs à température ambiante avant utilisation (20 à 25°C).

Appliquer les précautions habituelles en vigueur dans le laboratoire. Ne pas avaler ! Éviter tout contact avec la peau et les membranes muqueuses.

Ce coffret peut contenir des substances dangereuses pour la santé. Pour avoir les informations sur les dangers des substances présentes, merci de consulter les fiches de sécurité appropriées (MSDS) disponibles sur notre site Internet (www.r-biopharm.com). Après utilisation, les réactifs doivent être éliminés comme déchets de laboratoire. Les emballages peuvent être recyclés.

Préparation des échantillons

- Utiliser des échantillons clairs et transparents directement dans le test, ou diluer pour être dans le domaine de mesure
- Filtrer ou centrifuger les solutions troubles.
- Eliminer le gaz carbonique des échantillons.
- Clarifier les échantillons contenant des protéines avec la méthode de Carrez.
- Ecraser et homogénéiser les échantillons solides et semi-solides et extraire avec de l'eau. Filtrer ou centrifuger, ou utiliser une clarification de Carrez si nécessaire.
- Pour l'application Ultra-sensible (200 µl d'échantillon), les échantillons fortement acides ou alcalins doivent être ajustés à pH env. 7,5, par ajout de NaOH / HCl. Cette étape n'est pas nécessaire pour l'application Basic (20 µl).

Spécifications

Les spécifications du test sont stockées sur la carte RFID et elles sont automatiquement exécutées par l'appareil.

Longueur d'onde : 340 nm
Température : 37 °C
Calibration : La courbe de calibration est stockée sur la carte RFID
Séquence : Échantillon + R1 / mix / 2 min / A1 / R2 / mix / 10 min / A2
Volume échant. : 20 µl (Basic) ou 200 µl (Ultra-sensible)
Le volume requis doit être pipeté précisément dans le tube (réactif 1)

Pour l'application "Ultra-sensible", il est aussi possible de pipeter n'importe quelle dilution avec un volume total de 200 µl (par exemple 50 µl d'échantillon et 150 µl d'eau). Les résultats doivent être recalculés selon la dilution (facteur 4 dans cet exemple).

Procédure

Placer la carte RFID sur l'automate	
Entrer les données de l'échantillon dans la tablette : - identification - volume (20 ou 200 µl)	
Pipeter l'échantillon dans le tube (réactif 1)	
Fermer le tube avec le capuchon (réactif 2), puis l'insérer dans l'automate et fermer la porte	

Performances du test

Domaine de mesure

Les résultats sont calculés en mg/l par l'automate, avec les domaines de mesure recommandés suivants :
- de 50 à 2250 mg/l pour l'application " Basic " (20 µl)
- de 5 à 225 mg/l pour l'application " Ultra-Sensible " (200 µl)

Notes

Tester un contrôle qualité chaque jour où le test est utilisé. Si la déviation de ce contrôle est supérieure à 10%, il est nécessaire de mesurer le blanc réactif avec un échantillon d'eau, et de le déduire de tous les résultats suivants.

Clause de responsabilité. Ces données correspondent à nos connaissances techniques actuelles et fournissent des informations sur nos produits et leur utilisation. R-Biopharm ne donne aucune garantie d'aucune sorte, exprimée ou implicite, en dehors du fait que les matières premières utilisées pour la fabrication de ce produit sont de qualité standard. Les produits défectueux seront remplacés. Il n'y a aucune garantie sur la valeur marchande de ce produit, ou de son adéquation à un but quelconque. R-Biopharm ne pourra être tenu responsable pour aucun dommage, y compris dommages spéciaux ou indirects, ou pour des dépenses résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ce produit.